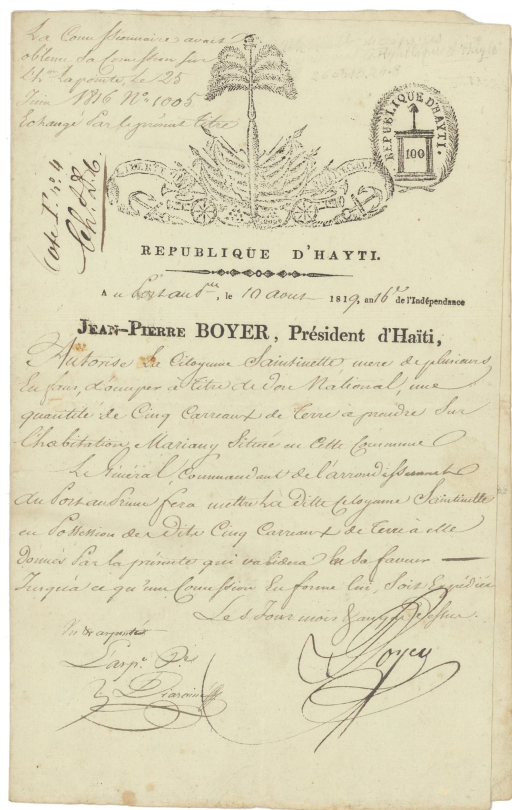


PINGEL RARE BOOKS

67 Avenue de Suffren 75007 Paris Tél.: +33 6 50 93 85 83

Email: info@pingelrarebooks.com

Web: www.pingelrarebooks.com



République d'Haïti 1819-1829 "Don national"

Intéressant ensemble mettant en lumière le "don national" et l'émergence de la petite propriété. Belle signature et en-tête du président Jean-Pierre Boyer.

SKU: CPV-40-2

Price: 1 980,00 €

Auteur BOYER, Jean-Pierre

Lieu de publication: Haïti

Date de publication: 1819-1829

Dimensions: PS : 18,5 x 29,3 cm ; Pour les autres : environ 22x33 cm



Product Description

Pièce signée, Port-au-Prince, "10 août 1819, an 16e de l'indépendance". 1 p. in-folio. Bel en-tête au nom de "Jean-Pierre Boyer, Président d'Haïti", vignette tamponnée au palmier, cachet fiscal "République d'Hayti". Ce document porte une apostille autographe signée par M. Dias aîné, arpenteur public, indication "Vu & arpenté".

Ce document est accompagné d'un croquis et un plan; le procès verbal de l'arpenteur; une décharge au bénéfice de Jacques-René-Laurent Ardouin par Joseph Nicolas Bossand procureur des citoyennes Saintinettes ; une expédition notariée de l'acte de cession du terrain de celles-ci à Ardouin, ainsi qu'un arrangement à l'amiable signé par Ardouin du 1er septembre 1829; un compte courant commercial

d'Ardouin aîné au Port-au-Prince (1818) enfin, un extrait de la déclaration de décès d'Ardouin (1832).

Ce dossier permet de suivre cette procédure. **Elle débute avec la pièce signée par J.-P. Boyer qui "autorise la citoyenne Saintinette mère de plusieurs enfants d'occuper à titre de don National, une quantité de Cinq carreaux de terre à prendre sur l'habitation Mariany situé en cette commune. Le général commandant de l'arrondissement du Port au Prince fera mettre la dite citoyenne Saintinette en possession des dits cinq carreaux [...].**

Le "**don national**" fut largement utilisé par les présidents Alexandre Pétion dès 1809, puis Jean Pierre Boyer pour **récompenser des soldats congédiés, leurs familles, des personnalités "importantes", des dirigeants vaincus**, etc. Ces dons avaient permis d'apaiser la population et donna "[...] à la petite propriété un cadre légal et une légitimité."* Ce dossier allant du don d'une parcelle jusqu'à sa vente, **il corrobore parfaitement le mouvement d'émiettement du domaine agraire haïtien.**

* Thèse de doctorat de Jean Alix René, Université de Concordia, Montréal, Québec, Canada. Avril 2014.

BEAUBRUN Ardouin, Étude sur l'histoire d'Haïti, Chez l'auteur, 1853 (Tome 8) Chapitre XI.

WALLEZ, Jean Baptiste Guislain, *Précis historique des négociations entre la France et Saint-Domingue : suivi de pièces justificatives, et d'une notice biographique sur le général Boyer, président de la république d'Haïti*, Ponthieu, 1826.

BOYER, Jean-Pierre

Fils naturel d'un créole blanc et d'une africaine affranchie, Jean-Pierre Boyer naquit à Port-au-Prince le 15 février 1776. Il appartient à la classe des hommes de couleur, dite « mulâtre.

Boyer s'engagea dans l'armée et montra sa bravoure en 1792, au moment où les hommes de couleur libres se joignirent aux esclaves noirs. Ils conquièrent leur liberté, avant que la Convention de France n'eût décrété l'abolition de l'esclavage (29 août 1793).

Sous l'Empire, il est d'abord fidèle à Dessalines mais participe en 1806 au complot, dirigé par Pétion, qui met fin au régime. Il soutient la candidature d'Alexandre Pétion comme président de la République. Mais le général Henri Christophe, proche de l'ex-empereur Jacques et de Toussaint Louverture, se proclame à son tour président et s'installe dans le nord d'Haïti. Pétion résiste à Christophe et se proclame président dans le sud. Haïti se divise alors en deux États. Désigné par Pétion pour lui succéder à la présidence (1818). En 1820, il profite de la révolution nordiste pour renverser Christophe et unifier le nord et le sud d'Haïti. Puis, il annexe la partie espagnole de l'île.

Pendant sa présidence, Jean-Pierre Boyer tente d'enrayer le déclin de l'économie, initié avec la révolte victorieuse des esclaves noirs contre leurs maîtres français dans les années 1790, et fait voter le Code rural. Boyer négocie un accord avec la France en 1825, par lequel celle-ci consent à reconnaître l'indépendance d'Haïti contre le paiement d'une lourde indemnité, à titre de compensation pour le massacre de planteurs français par des esclaves noirs pendant les guerres d'indépendance.

Même réduites cette indemnité, ajoutés à la destruction des plantations, représentent un fardeau financier impossible à assumer pour un pays déjà appauvri. Boyer impopulaire fut chassé et quitta l'île avec ses principaux conseillers. Il s'éteignit à Paris, dans une quasi-misère, à l'âge de 74 ans, le 9 juillet 1850.

L'ancien sénateur haïtien, Mesmin Villevalaix, prononça l'oraison funèbre.